

DECISION N° 00 14 -- /D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 02 JUL 2021

Portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°0003/AONO/CIPM/MINAS/2021 du 02 février 2021 pour l'acquisition du matériel informatique pour la mise en place de la base de données du Registre Social Unifié au Ministère des Affaires Sociales.

Le Ministre des Affaires Sociales, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Décision N° 0009/D/MINAS/SG/DAG du 12 juillet 2019 constatant, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu la Circulaire N° 0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°0003/AONO/CIPM/MINAS/2021 du 02 février 2021 pour l'acquisition du matériel informatique pour la mise en place de la base de données du Registre Social Unifié au Ministère des Affaires Sociales;
- Vu la lettre N°0055/L/MINMAP/CIPM-MINAS/2021 du 21 juin 2021 portant proposition d'attribution de la Lettre-Commande
- Vu les offres des soumissionnaires ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné,

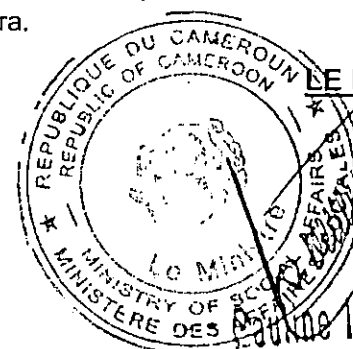
DECIDE,

Article 1^{er} : Est attribuée, aux Etablissements **4H MATERIELS.NET**, la Lettre-Commande subséquente à l'Appel d'Offres susvisé, à hauteur de F CFA **26 275 545** (vingt-six millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq) TTC et pour un délai de livraison de 45 (quarante-cinq) jours.

Article 2 : Le mandataire dudit établissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics pour les modalités d'établissement et de souscription de la Lettre-Commande.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulé pour ledit Appel d'Offres et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINAS. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4: La présente décision qui tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

LE MINISTRE,

Agnès Irène NGUENE